

Comité Syndical du Jeudi 22 Février 2018

Le **vingt deux février deux mil dix huit** à dix huit heures trente,

Le **COMITE SYNDICAL** légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes Marmottan de BRUAY-LA-BUISSIÈRE, en séance publique ordinaire, sous la Présidence de **Monsieur Pierre MOREAU**, suivant convocation faite le **16 février 2018** et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de BRUAY-LA-BUISSIÈRE.

Etaient présents :

- M. Philibert BERRIER, Mmes Cécile LEPICARD, Laure BLASZCZYK, M. Jeannot EVRARD, Mme France LEBBRECHT, délégués de la Commune d'**AUCHEL**
- M. Jean-Pierre CLEMENT, Mme Marianne BARALLE délégués de la Commune de **BAJUS**
- MM. Julien DAGBERT, Ceslas KACZMAREK, Vice-Président, Mmes Francine DURANEL, Maryse VOLCKAERT, MM. Patrick CONSTANCE, Gabriel BELAMIRI, délégués de la Commune de **BARLIN**
- Mme Odile LECLERCQ, M. Gabriel BONNE, délégués de la Commune de **BEUGIN**
- MM. Etienne BRILLON, Bernard CAILLIAU, Bernard BOURGEOIS, Claude THOMAS, Vice-Président, Frédéric LESIEUX, Alexis MAZUR, Mme Annick DUHAMEL, M. Michel BOSSART, délégués de la Commune de **BRUAY-LA-BUISSIÈRE**
- MM. Ludovic IDZIAK, Vice-Président, Yves BOUTTIER, Mme Claudette CREPIEUX, MM. Daniel WILLAY, Joël KMIĘCZAK délégués de la Commune de **CALONNE-RICOUART**
- M. Léo PEDRINI, Mme Marie-Paule QUENTIN, délégués de la Commune de **CAMBLAIN-CHATELAIN**
- Mme Anne-Sophie COLLIEZ, M. Bernard HECQUEFEUILLE, délégués de la Commune de **CAUCHY-A-LA-TOUR**
- MM. Marc LHERBIER, Frédéric LECUYER, délégués de la Commune de **CAUCOURT**
- MM. Christophe LEBEL, Jean-Paul DURIEZ, délégués de la Commune de **DIEVAL**
- MM. Jacky LEMOINE, Vice-Président, Didier DUBOIS, Mme Henriette JAKUBOWSKI, MM. René FLINOIS, Lionel COURTIN, délégués de la Commune de **DIVION**
- Mme Dorothée OPIGEZ, déléguée de la Commune d'**ESTREE-CAUCHY**
- M. Dany CLAIRET, Vice-Président, Mme Françoise DROUVIN délégués de la Commune de **FRESNICOURT-LE-DOLMEN**
- MM. Jean-Pierre DELATTRE, Alain BARRAS, délégués de la Commune de **GAUCHIN-LE-GAL**
- Mmes Christine LEDEE, Cécile CARON déléguées de la Commune d'**HERMIN**
- MM. Gérard BLONDEL, Vice-Président, Gérard FOUCAULT, Grégory FOUCAULT, délégués de la Commune d'**HAILLICOURT**
- M. Jean-Pierre BEVE, Vice-Président, Mmes Martine SAUVAGE, Danièle GERVAIS, M. Patrick SKRZYPCZAK, Mme Ludvine RUS, délégués de la Commune d'**HERSIN-COUPIGNY**
- M. Maurice LECOMTE, Vice-Président, délégué de la Commune d'**HESDIGNEUL-LES-BETHUNE**
- MM. Jean-Marc ROVILLAIN, Jean-Hugues POMART délégués de la Commune de **LA COMTE**
- M. Jacques MINIOT, délégué de la Commune de **MAISNIL-LES-RUITZ**
- M. Marcel COFFRE, Mme Irène DELPLACE, M. Jean-Marie POHIER, Mme Ghislaine ROUSSEL, MM. Eric EDOUARD, Philippe LAISNE délégués de la Commune de **MARLES-LES-MINES**

- Mme Marie-Claire HAY, M. Patrick THOREL délégués de la Commune d'**OURTON**
- Mmes Danielle MANNESSIEZ, Georgette FAIDEHERBE, déléguées de la Commune de **REBREUVE-RANCHICOURT**

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

- M. Michel VIVIEN, délégué de la Commune d'**AUCHEL**
- M. Boris GREGORCIC, délégué de la Commune de **BRUAY-LA-BUISSIÈRE**
- Mme Patricia HALLER, déléguée de la Commune de **CALONNE-RICOUART**
- M. Christian KWASMIERVSKA, délégué de la Commune d'**HAILLICOURT**
- M. Jacques DELORY, délégué de la Commune d'**HESDIGNEUL-LES-BETHUNE**
- M. Maurice LECONTE, délégué de la Commune d'**HOUCHIN**
- Mme Isabelle LEVENT, Vice-Présidente, déléguée de la Commune d'**HOUDAIN**
- M. Jean-Pierre SANSEN, délégué de la Commune de **RUITZ**

Etaient excusés :

- MM. Olivier SWITAJ, Dominique LALIN, délégués de la Commune de **BRUAY-LA-BUISSIÈRE**
- Mme Marie-Thérèse ROJEWSKI, MM. Michel LHEUREUX, Daniel LEFEBVRE, délégués de la Commune d'**HOUDAIN**

Etaient absents :

- M. Richard JARRETT, Vice-Président, Mme Marie-Pierre HOLVOET, délégués de la Commune d'**AUCHEL**
- Mme Chantal PLAYE, déléguée de la Commune de **BRUAY-LA-BUISSIÈRE**
- Mme Isabelle GORACY, M. Freddy CHATELAIN, délégués de la Commune de **CAUCHY-A-LA-TOUR**
- Mme Sylvie HAREL, déléguée de la Commune de **DIVION**
- M. Frédéric MATHISSART, délégué de la Commune d'**ESTREE-CAUCHY**
- M. Bertrand DENEVE, délégué de la Commune d'**HERSIN-COUPIGNY**
- M. Michel VISEUR, délégué de la Commune d'**HOUCHIN**
- MM. Marc KOPACZYK, Daniel MADAJEWSKI, délégués de la Commune d'**HOUDAIN**
- M. Jacques LADEN, Mme Marie-José SAELEN, délégués de la Commune de **LOZINGHEM**
- Mme Madeleine PAVY, déléguée de la Commune de **MAISNIL-LES-RUITZ**
- Mme Christine FRANCOIS, déléguée de la Commune de **RUITZ**

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Gabriel BONNE est désigné secrétaire de séance

2) SIGNATURE DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Monsieur le Président demande aux membres présents de bien vouloir signer le registre des délibérations

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 14 DECEMBRE 2017

Adopté

(Cf. annexe n° 1)

4) COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU SYNDICAL DU 15 FEVRIER 2018

➤ POLE « ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES »

- Constitution de groupement de commandes
 - L'impression de différents supports de communication
 - La télécommunication
- Location de matériel de travaux de voirie et d'espaces verts- Signature des marchés
- Marché « Achat de mâts, crosses et lanternes d'éclairage public » – Signature de l'avenant n°1 – Modification de la clause sur les pénalités de retard
- Régularisation du versement d'une indemnité chômage - Signature d'un protocole transactionnel

➤ POLE « SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL »

- Relais Assistants Maternels - Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 avec la Caisse d'Allocations Familiales
- Relais Assistants Maternels – Autorisation de demande de subvention

5) COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

➤ POLE « ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES »

➤ Marchés Publics

- Signature du marché «Assurances»
 - ✓ Lot n°1 : Assurance «Incendie divers dommages aux biens »
 - ✓ Lot n°2 : Assurance «Responsabilité civile générale »
 - ✓ Lot n°3 : Assurance « Flotte automobile »Avec l'assurance « PILLIOT » d'AIRE-SUR-LA-LYS » (62120)
 - ✓ Lot n°4 : Assurance « Protection Juridique générale »
 - ✓ Lot n°5 : Assurance «Protection Juridique pénale des agents territoriaux et des élus»Avec l'assurance «VERSPIEREN SA » de WASQUEHAL (59290) **(17/365** Annule et remplace la 17/353)
- Signature du marché «Entretien et maintenance avec astreinte du système de sécurité incendie et programme de démantèlement des détecteurs ioniques dans les EHPAD » avec la Société «SOREHAL » de FRETIN (59273) **(17/348)**
- Modification du contrat n°1 marché « logiciel de télégestion pour le SAAD » avec la Société «IMPLICIT» de CHALONS-EN-CHAMPAGNE (51000) **(18/001)**

➤ Juridique

- Signature d'un avenant de transfert au contrat de maintenance du système malade pour les EHPAD avec la SARL « EXACOM » de CAPINGHEM (59160) **(17/352)**

➤ Ressources Humaines

- Remplacement des personnels en congés - Création d'emplois d'agents non titulaires au sein des différents services **(17/231, 17/324)**
- Accueil d'une stagiaire en formation dans le milieu professionnel – Signature d'une convention avec le Centre de Formation «VECTEUR » de BETHUNE **(18/018)**

➤ POLE « SOCIAL & MEDICO SOCIAL »

➤ E.H.P.A.D.S :

- Signature d'un contrat de maintenance des systèmes de Vidéosurveillance **(17/330 et 17/331)** et des systèmes de contrôle d'accès **(17/332 et 17/333)** pour les EHPADS avec la SARL « EXACOM/AIRE TELECOM » de LILLE (59000)
- Accueil de stagiaires en formation dans le milieu professionnel - Signature de conventions de stages avec
 - ✓ Le Lycée Baudimont St Charles d'ARRAS **(17/335)**
 - ✓ Le Lycée Professionnel Léo Lagrange de BULLY-LES-MINES **(17/336)**

➤ Maintien à Domicile

- Accueil de stagiaires en formation dans le milieu professionnel - Signature de conventions de stages avec :
 - ✓ Le Lycée Mendès France de BRUAY-LA-BUISSIERE **(17/359, 17/360, 17/361, 17/338, 17/339, 17/351, 17/356, 17/366, 17/367, 18/002, 18/003, 18/006, 18/007, 18/010, 18/011, 18/014)**
 - ✓ Le CREFO de BETHUNE **(17/358, 17/340, 17/341, 17/342, 17/343, 17/346)** et de LENS **(17/347)**
 - ✓ Le Lycée Carnot de BRUAY-LA-BUISSIERE **(17/345)**
 - ✓ Le Lycée Auguste Behal de LENS **(17/344)**
 - ✓ Le Lycée André Malraux de BETHUNE **(17/363)**
 - ✓ Le Lycée Léo Lagrange de BULLY-LES-MINES **(18/019)**
 - ✓ Le LEGTA du Pas-de-Calais – site de RADINGHEM (62310) **(18/008)**
 - ✓ La Mission Locale de l'Artois **(17/362, 18/009)**

➤ SSIAD

- Accueil de stagiaires en formation dans le milieu professionnel - Signature de conventions de stages avec :
 - ✓ L'IFAS de « ST POL SUR TERNOISE **(18/016 et 18/017)**
 - ✓ L'IFSI de St VENANT **(18/005)**
 - ✓ La Croix Rouge Française de BETHUNE **(18/022)**

➤ RAM

- Organisation d'une cession de formation « Création de boîtes à comptines » avec la Société « SMART FR » de LILLE **(17/350)**
- Organisation d'un spectacle de Noël avec « la Compagnie de la Cuillère » de SALLAUMINES **(17/364)**

➤ RAD

- Signature d'un contrat de plan de lutte contre les nuisibles autour du container frigorifique avec la Société « FLANDRES ARTOIS NUISIBLES » de LESTREM **(18/023)**

➤ POLE « TECHNIQUE ET URBANISME »

- Achat avec installation comprise des logiciels MAPINFO et CADAMAP EPMAP auprès de la Société « BUSINESS GEOGRAPHIC » de VILLEURBANNE (69100) suite à l'incendie de l'Hôtel de Ville **(17/354)**
- Création d'un emploi d'agent non titulaire au sein du service entretien des bâtiments afin de pourvoir le remplacement du personnel en congés **(17/355)**

➤ Eclairage Public

- Location d'un camion-nacelle auprès de la Société « KILOUTOU » de BETHUNE **(18/015)**
- Réparation de la nacelle de 18 mètres par la Société « FRANCE ELEVATEUR » de COURCELLES-Les-LENS **(18/041)**

**ETUDES DES QUESTIONS SOUMISES A LA DECISION
DU COMITE SYNDICAL**

POLE « ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES »

**06) COMMUNE D'AUCHEL – REMPLACEMENT DE MONSIEUR DANIEL DUFOUR
AU SEIN DU COMITE SYNDICAL EN QUALITE DE DELEGUE TITULAIRE**

Suite au décès de Monsieur Daniel DUFOUR survenu le 17 Décembre 2017, la Commune d'Auchel, lors de sa séance de Conseil Municipal du 30 janvier 2018 a procédé à son remplacement et a désigné Madame Cécile LEPICARD pour siéger au sein du Comité Syndical en qualité de déléguée titulaire.

Il convient de procéder à son installation.

Ainsi, les délégués au sein du Comité Syndical sont les suivants :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
1	Richard JARRETT	1	René BECOURT
2	Philibert BERRIER	2	Marie-Rose DUCROCQ
3	Marie-Pierre HOLVOET	3	Dany DEGARDINS
4	Michel VIVIEN	4	Serge BOY
5	Cécile LEPICARD	5	Daniel PETIT
6	Laure BLASZCZYK	6	Gladys BECQUART
7	Jeannot EVRARD	7	Maryvonne BAYART
8	France LEBBRECHT	8	Richard NOWAK

LE BUREAU SYNDICAL DU 15 FEVRIER A PRIS ACTE DE LA CANDIDATURE
LE COMITE SYNDICAL A PROCEDE A L'INSTALLATION

**07) COMMUNE D'HERSIN-COUPIGNY – REMPLACEMENT DE MONSIEUR
AMEDEE LECLERCQ AU SEIN DU COMITE SYNDICAL EN QUALITE DE
DELEGUE TITULAIRE**

Suite au décès de Monsieur Amédée LECLERCQ survenu le 5 Décembre 2017, la Commune d'Hersin-Coupigny, lors de sa séance de Conseil Municipal du 21 décembre 2017, a procédé à son remplacement et a désigné Madame Ludivine RUS pour siéger au sein du Comité Syndical en qualité de déléguée titulaire et Monsieur Francis CHARLET, en qualité de délégué suppléant en remplacement de Madame Ludivine RUS devenue déléguée titulaire.

Il convient de procéder à leur installation.

Ainsi, les délégués au sein du Comité Syndical sont les suivants :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
1	Jean-Pierre BEVE	1	Jean-Marie CARAMIAUX
2	Martine SAUVAGE	2	Francis CHARLET
3	Danièle GERVAIS	3	Laurent FONTAINE
4	Bertrand DENEVE	4	Danièle DEMERVILLE
5	Patrick SKRZYPCAZK	5	Béatrice THOREL
6	Ludivine RUS	6	Alain DUQUESNOY

LE BUREAU SYNDICAL DU 15 FEVRIER A PRIS ACTE DES CANDIDATURES
LE COMITE SYNDICAL A PROCEDE A L'INSTALLATION

08) RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Conformément aux articles L2312-1, L3312-1, L4311-1 et L5211-26 du Code Général des Collectivités Locales, la tenue du Rapport d'Orientation Budgétaire est obligatoire dans les Régions, les Départements, les Communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, dans les deux mois précédant l'examen du Budget. Une délibération sur le Budget Primitif non précédée de la présentation de ce rapport serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner son annulation.

(Cf. annexe n° 2)

LE BUREAU SYNDICAL DU 15 FEVRIER A PRIS ACTE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES
LE COMITE SYNDICAL A EMIS UN AVIS FAVORABLE

09) PERSONNEL TERRITORIAL - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il convient, afin de répondre aux nécessités de fonctionnement des services, aux modifications réglementaires et aux avancements de grade, de procéder à la modification du tableau des effectifs dans les conditions suivantes :

(Cf. annexe n° 3)

Autorisez-vous la mise à jour du tableau des effectifs tel qu'il est établi en annexe sachant qu'il y sera fait référence dans le cadre des arrêtés et des contrats de travail ?

LE BUREAU SYNDICAL DU 15 FEVRIER A EMIS UN AVIS FAVORABLE
LE COMITE SYNDICAL A APPROUVE A L'UNANIMITE

10) MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU SIVOM AUPRES DE LA VILLE DE BRUAY-LA-BUISSIERE

La mise en place d'une nouvelle organisation du Secrétariat Général et de l'Administration Générale au sein du SIVOM du Bruaysis a entraîné la redéfinition des missions confiées à la responsable de service. Initialement, les missions attribuées à ce poste concernaient exclusivement des tâches relevant à 100% de l'activité du SIVOM.

Suite à des départs en retraite, le périmètre du poste ayant été redéfini, il apparaît désormais que l'agent intervient sur des activités relevant du SIVOM sur 60% de son temps de travail et sur des activités relevant de la Ville sur 40% de son temps de travail.

Il est précisé que les missions effectuées au titre de la Ville sont :

- La gestion du Secrétariat Général
- La gestion des Assemblées
- Le secrétariat du DGS

L'agent étant actuellement affecté à 100% sur le SIVOM, la mise en place d'une convention de mise à disposition de cet agent entre la Ville et le SIVOM est proposée à hauteur de 40% de son temps de travail à compter du 1^{er} mars 2018

Dans le cadre de cette convention, la ville de Bruay-La-Buissière remboursera au SIVOM du Bruaysis 40% des salaires bruts et charges patronales afférentes.

Autorisez-vous Monsieur le Président à signer une convention de mise à disposition pour une durée de 3 ans renouvelable avec la Ville de Bruay-La-Buissière selon les modalités évoquées ci-dessus ?

LE BUREAU SYNDICAL DU 15 FEVRIER A EMIS UN AVIS FAVORABLE
LE COMITE SYNDICAL A APPROUVE A L'UNANIMITE :

11) MODIFICATION DE L'ATTRIBUTION DES VEHICULES DE SERVICE AVEC REMISAGE A DOMICILE

Vu la circulaire n°97-4 du 5 mai 1997 relatives aux conditions d'utilisation des véhicules de service et des véhicules personnels des agents,

Vu les délibérations du Comité Syndical en date du 18 décembre 2014 et 14 décembre 2017 relatives à l'attribution de véhicules de service avec remisage à domicile,

Vu les missions confiées au Directeur Général des Services,

Vu le recours gracieux formé par Xavier Morin, Directeur Général des Services, en date du 31 janvier 2018,

Considérant que la délibération du 14 décembre 2017, en retirant spécifiquement l'attribution d'un véhicule de service avec remisage à domicile au Directeur Général des Services du SIVOM, rompt l'égalité de traitement entre les Directeurs Généraux et constitue une entrave dans le bon exercice des missions confiées au Directeur Général des Services,

Considérant que la motivation avancée a pour objet la distance du lieu de domicile au lieu de travail,

Considérant que cette motivation est discriminante et n'a pas été abordée dans le cadre du recrutement du Directeur Général des Services,

Considérant le non-respect des engagements contractuels relatif au recrutement du Directeur Général des Services qui découle de la délibération du 14 décembre 2017,

La présente délibération a pour objet de réintroduire le principe d'égalité de traitement entre les Directeurs Généraux en accordant l'attribution d'un véhicule de service avec remisage à domicile au Directeur Général des Services.

En accord avec la Ville de Bruay-La-Buissière, dans le cadre de la mutualisation, cette dernière acquittera les frais kilométriques annuels dans le cadre de cette attribution de véhicule de service avec remisage à domicile.

Ainsi il est proposé de garantir les mêmes conditions d'exercice des missions de Direction Générale et d'accorder le remisage à domicile pour le Directeur Général des Services

Il est précisé que les éléments de la délibération du 14 décembre 2017 non modifiées par la présente délibération restent inchangés et applicables.

Autorisez-vous la modification de l'attribution des véhicules avec remisage à domicile telle que susmentionnée ?

QUESTIONS DIVERSES LORS DU BUREAU SYNDICAL DU 15 FEVRIER

LE COMITE SYNDICAL A APPROUVE A LA MAJORITE (40 Pour – 29 Abstentions – 9 Contre)

POLE « SOCIAL & MEDICO-SOCIAL »

12) DETERMINATION DES TARIFS DU SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE POUR L'ANNEE 2018

Le Comité Syndical du 23 novembre 2017 a autorisé l'application du prochain arrêté ministériel à paraître concernant la revalorisation des prestations de certains services d'aide et d'accompagnement à domicile, dans la limite du taux maximal qui sera fixé.

Cet arrêté ministériel daté du 22 décembre 2017 autorise une revalorisation maximale de 1,9% des tarifs pratiqués en 2017.

Dans ce cadre, il vous est proposé de rechercher une simplification des tarifs en visant, à terme, l'établissement d'un tarif unique pour tous les bénéficiaires du service, quelque soit leurs financeurs et lissé sur la semaine, le week-end et les jours fériés.

Le tarif ciblé serait, pour l'instant de 22€, en sachant que les possibilités d'augmentation annuelles des tarifs existants sont contraintes par le taux d'évolution fixé annuellement par arrêté ministériel.

Il est donc proposé d'appliquer les tarifs suivants :

• Allocations personnalisées à l'autonomie / Prestations de compensations du handicap / Aide sociale

- Tarif 2017 pour les bénéficiaires présents dans le service avant le 01/01/2017 : 21,20€
Tarif 2018 : 21,60€ (actualisation de 1,9%)
- Tarif pour les nouveaux bénéficiaires du service depuis le 01/01/2017 : 22€
Tarif 2018 : inchangé.

• Autres : Caisses de retraite / Mutuelles / Tarifs du service en financement propre

- Ancien tarif (semaine) : 20,95€
Nouveau tarif (semaine) : 21,35€ (actualisation de 1,9%)
- Ancien tarif (dimanches et fériés) : 23,97€
- Tarif 2018 inchangé : 23,97€

• Caisse d'Assurance Retraite et Santé au Travail (CARSAT)

- Tarif 2017 tâches ménagères courantes : 20,50€
- Tarif 2018 fixé selon le tarif de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse : 20,66€ (soit un taux d'évolution de 0,8%).

- Tarif 2017 pour les plans d'actions personnalisées pour les bénéficiaires présents dans le service avant le 01/01/2017 : 20,50€
- Tarifs 2018 : 20,66€
- Tarifs pour les bénéficiaires de plans d'actions personnalisées depuis le 01/01/2017 : 22€

• **Caisse Primaire d'Assurance Maladie**

- Tarif 2017 (semaine) : 20,50€
- Tarif 2018 fixé selon le tarif de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse : 20,66€
- Tarifs 2017 (dimanches et jours fériés) : 23,40€
- Tarif 2018 fixé selon le tarif de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse : 23,59€

Autorisez-vous l'application des tarifs pour le Service Aide et d'Accompagnement à Domicile dans les conditions susmentionnées ?

LE BUREAU SYNDICAL DU 15 FEVRIER A EMIS UN AVIS FAVORABLE
LE COMITE SYNDICAL A APPROUVE A L'UNANIMITE :

13) QUESTIONS DIVERSES